

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2664

21 novembre 2007

SOMMAIRE

Advanced Plastics Technologies Luxem-	GT-Sat International S.à r.l
bourg S.A127843	Gullivers Luxembourg S.à r.l127839
Aerium Place de Paris S.à r.l127835	Hosei Gijuku Luxembourg S.A127847
Airpark S.C.I	Johanns Immobilière S.A127843
Ambre & Thomas Investissement S. à r.l.	Laudamar S.A
127860	Lemon Green S.A
Artam Holding S.A127844	L'Octet Vert S.à.r.l127844
Caber Holdings Limited127871	LV Trans S.à r.l
Chriplan S.A127863	Merina S.à r.l
Clearwire Europe S.à r.l	MSI Alpha Phi S.C.A
CMI Luxembourg Holding S.à r.l127855	Regard S.A
Computerhellef Doheem S.à r.l127831	"Relais Goedert Sàrl"127857
De'Longhi Finance S.A	Revolia S.à r.l
De Longhi Household S.A127859	Rock Ridge RE 33 S.à r.l
Delta Lloyd Top127845	Rock Ridge RE 35 S.à r.l
Diamor S.A127869	Rolmex S.A
Efer Holding S.A	SCOP Poland S.A
Etablissements CAR127847	Sincro Sicav II
Field Point PE X	Sirosa S.A
Field Point PE XII127832	Société Financière Mutuelle Extérieure
Finsbury Dials127835	S.A127847
Finsbury Dials127839	Speedtracing S.à r.l
Fitness Impulse Sàrl127864	Summertime S.à r.l
Fitzwilliam International Resource Services Limited S.à.r.l	Summertime S.à r.l
Gardizoo S.à r.l	Tekton S.A
Global Telephone S.A	Trustcapital S.A
Golden Estate S.A	TS Consulting S.A
	W.M. Investment Group S.A127861
Golden Ring Finance S.A	
Gottex US Management S.à r.l., SICAR	



GT-Sat International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Helmsange, 16, Millewee. R.C.S. Luxembourg B 104.210.

In the year two thousand and seven, on the second of October.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

- 1.- Mr Thorsten Schulz, «technico-commercial», residing at 2, rue Comte Joseph de Ferraris, L-1518 Luxembourg.
- 2.- Mr Asher Gil Mediouni, «directeur commercial», residing at 18, avenue Grand-Duc Jean, L-1842 Howald.
- 3.- RONTEC S.à r.l., having its registered office at 16, rue Millewée, L-7257 Helmsange (Municipality of Walferdange), (R.C.S. Luxembourg section B number 125.766), here duly represented by its present manager Mr Asher Gil Mediouni, prenamed.

Such appearing parties declared and requested the notary to act:

- That the limited liability company GT-SAT INTERNATIONAL S.à r.l., having its registered office at 2, rue Comte de Ferraris, L-1518 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg section B number 104.210), has been incorporated by a deed of the undersigned notary, on November 18, 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1210 of November 25,2004.
- That the corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (12,500.- EUR), divided into fifty (50) shares with a par value of two hundred and fifty euro (250.- EUR) each.
- That the appearing parties sub 1.- and sub 2.- are the sole actual partners of the said company and that they unanimously take the following resolutions:

First resolution

It is stated that Mr Thorsten Schulz, prenamed, hereby transfers, with effect from September 30, 2007, all the twenty-five (25) shares he owns in the capital of the Company to the limited liability company RONTEC S.à r.l, prenamed, at the price of fifty-five thousand euro (55,000.- EUR), whereof receipt.

This share transfer is duly accepted on behalf of the Company by its present manager in accordance with article 1690 of the Code of civil law, respectively article 190 of the law of August 10, 1915 on commercial Companies.

Following such share transfer, the fifty (50) shares representing the total capital of the Company are henceforth allotted as follows:

1 Mr Asher Gil Mediouni: twenty-five shares	25
2 RONTEC S.à r.l: twenty-five shares	25
Total: fifty shares	50

Second resolution

The shareholders resolve to confirm the transfer of the registered office of the Company from 2, rue Comte de Ferraris, L-1518 Luxembourg, to 16, rue Millewée, L-7257 Helmsange (Municipality of Walferdange), with effect from August 1,2007.

As a consequence, Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

« Art. 5. The registered office of the Company is established in Helmsange (Municipality of Walferdange).»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company in relation of the present deed are estimated at approximately nine hundred Euro (900.- EUR).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read and translated to the appearing parties, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:



- 1.- Monsieur Thorsten Schulz, «technico-commercial», demeurant au 2, rue Comte Joseph de Ferraris, L-1518 Luxembourg.
 - 2.- Monsieur Asher Gil Mediouni, «directeur commercial», demeurant au 18, avenue Grand-Duc Jean, L-1842 Howald.
- 3.- RONTEC S.à r.l., ayant son siège social au 16, rue Millewée, L-7257 Helmsange (Commune de Walferdange), (R.C.S. Luxembourg section B numéro 125.766), ici dûment représentée par son gérant actuellement en fonction, Monsieur Asher Gil Mediouni, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée GT-SAT INTERNATIONAL S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue Comte de Ferraris, L-1518 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 104.210), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1210 du 25 novembre 2004.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.
- Que les comparants sub 1.- et sub 2.- sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est pris acte que Monsieur Thorsten Schulz, préqualifié, cède, avec effet au 30 septembre 2007, toutes les vingt-cinq (25) parts sociales qu'il détient dans le capital de la Société à la société à responsabilité limitée RONTEC S.à r.l, préqualifiée, au prix de cinquante-cinq mille euros (55.000,- EUR), ce dont quittance.

Cette cession de parts sociales est dûment acceptée pour compte de la Société par son gérant en conformité avec l'article 1690 du Code civil, respectivement l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession de parts sociales, les cinquante (50) parts sociales représentant le capital total de la Société sont désormais attribuées comme suit:

1 Monsieur Asher Gil Mediouni: vingt-cinq parts	25
2 RONTEC S.à r.l: vingt-cinq parts	25
Total: cinquante parts	50

Deuxième résolution

Les associés décident de confirmer le transfert du siège social de la Société du 2, rue Comte de Ferraris, L-1518 Luxembourg, au 16, rue Millewée, L-7257 Helmsange (Commune de Walferdange), avec effet à partir du 1 ^{er} août 2007.

En conséquence, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Helmsange (Commune de Walferdange).»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros (900,- EUR).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte. Signé: T. Schulz, A. G. Mediouni, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 octobre 2007. Relation GRE/2007/4482. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007127565/231/101.

(070147211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Trustcapital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 39.680.

L'an deux mille sept, le neuf octobre.

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.



S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRUSTCAPITAL S.A., avec siège social à L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram, constituée sous la dénomination MJ TRADING S.A., suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders, de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 344 du 10 août 1992, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 420 du 21 mars 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 39.680.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jeannot Philipp, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Marie-France Pastore, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laurence Tran, employée privée, demeurant à Mersch.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Suppression de la valeur nominale des cent vingt-cinq (125) actions existantes.
- 2. Constatation de la conversion de la devise du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,00) en trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par cent vingt-cinq (125) actions sans désignation de valeur nominale.
 - 3. Modification de l'article cinq des statuts:
- « Art 5. Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par cent vingt-cinq (125) actions sans désignation de valeur nominale.»
 - 4. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des cent vingt-cinq (125) actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que, par suite du basculement de la devise du capital social en euros, avec effet au 1 er janvier 2002, le capital social, jusque-là d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,00), est actuellement de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69).

Troisième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article cinq des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par cent vingt-cinq (125) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Philipp, M.-F. Pastore, L. Tran, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, LAC/2007/30622. — Reçu 12 euros.

Pour le Receveur (signé): F. Sandt, C. Frising.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

E. Schlesser.

Référence de publication: 2007127668/227/61.

(070147558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.



SCOP Poland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 101.812.

EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par les administrateurs de la Société en date du 5 octobre que le siège social de la Société est fixé au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007127085/2460/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06350. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Rolmex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.450.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007127147/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06707. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Rock Ridge RE 33 S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Field Point PE X).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.668.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FIELD POINT IV S.à r.l, a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119.324 (the «Sole Shareholder»),

duly represented by Ms Anca Iusco, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 24 September 2007.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of FIELD POINT PE X S.à r.l, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.668, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 28 June 2007, published in the Mémorial C, N ° 2063 dated 21 September 2007 (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company from FIELD POINT PE X to ROCK RIDGE RE 33 S.à r.l.



Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company as follows:

« Art. 4. The Company will assume the name of ROCK RIDGE RE 33 S.à r.l.»

Third Resolution

The Sole Shareholder resolved to change the corporate object of the Company.

Fourth Resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend Article 2 of the articles of incorporation of the Company as follows:

« **Art. 2.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as the management of all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may in addition acquire, dispose of and invest in loans, bonds, debentures, obligations, notes, advances, warrants and other debt instruments and securities secured by real estate.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.»

Fifth Resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Mr Thijs Van Ingen, Manager B of the Company, born on 5 December 1974 in Tiel, Netherlands, having the professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg from the board of managers of the Company and grants him full discharge for the services performed as a member of the board of managers of the Company from his appointment up to the present resolution.

Sixth Resolution

The Sole Shareholder decides to appoint Mr Julien Leclere, born on 28 June 1977 in Virion (Belgium), residing at 27, rue Gluck, L-1632, Luxembourg, as new Manager B of the board of managers of the Company for an unlimited period of time.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, den siebenundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

FIELD POINT IV S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums von Luxemburg, mit Sitz in 22, Grand-rue, L-1660 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 119.324 (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Anca Iusco, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 24. September 2007.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist der Alleinige Gesellschafter von FIELD POINT PE X S.à r.l., einer société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums von Luxemburg, mit Sitz in 22, Grand-rue, L-1660 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 130.668, gegründet gemäß Urkunde des Notars Maître Martine Schaeffer, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 28. Juni 2007, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 2063, vom 21. September 2007 veröffentlicht (die «Gesellschaft»).

Der Alleinige Gesellschafter, der das gesamte Kapital der Gesellschaft vertritt, hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den Namen der Gesellschaft von FIELD POINT PE X S.à r.l. in ROCK RIDGE RE 33 S.à r.l. zu ändern.



Zweiter Beschluss

Im Anschluss an den oben genannten Beschluss hat der Alleinige Gesellschafter beschlossen, Artikel 4 der Gesellschaftssatzung abzuändern, der nun wie folgt lauten soll:

« Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung ROCK RIDGE RE 33 S.à r.l.»

Dritter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den Gesellschaftszweck der Gesellschaft abzuändern.

Vierter Beschluss

Im Anschluss an den oben genannten Beschluss hat der Alleinige Gesellschafter beschlossen, Artikel 2 der Gesellschaftssatzung abzuändern, der nun wie folgt lauten soll:

« Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb and Verkauf von Immobilienvermögen in Luxemburg oder im Ausland, sowie die Verwaltung aller Immobiliengeschäfte, einschließlich des direkten oder indirekten Besitzes von Beteiligungen in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften deren Zweck der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder die Vermietung von Immobilienvermögen ist.

Zusätzlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, Verkauf und die Beteiligung an Darlehen, Anleihen, Schuldscheinen, Obligationen, Scheinen, Krediten, Optionsscheinen und anderen Schuldinstrumenten und Wertpapieren, die durch Immobilienvermögen abgesichert sind.

Die Gesellschaft kann weiterhin Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.»

Fünfter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den Rücktritt von Herrn Thijs van Ingen, Geschäftsführer B, geboren am 5. Dezember 1974 in Tiel, Niederlande, mit beruflicher Adresse in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, aus dem Geschäftsführerrat der Gesellschaft anzunehmen und ihm vollständige Entlastung für die Ausübung seines Mandates als Geschäftsführer der Gesellschaft seit seiner Ernennung bis zum heutigen Zeitpunkt zu erteilen.

Sechster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Herrn Julien Leclere, geboren am 28. Juni 1977 in Virton, Belgien, wohnhaft in 27, rue Gluck, L-1632 Luxemburg, für unbegrenzte Dauer als Geschäftsführer B der Gesellschaft zu ernennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der Erschienenen diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, die dem Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnsitz bekannt ist, hat diese gemeinsam mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: A. lusco, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007. Relation: LAC/2007/29941. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007127568/242/122.

(070147261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Computerhellef Doheem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3468 Dudelange, 3, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 117.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



COMPUTERHELLEF DOHEEM S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007127812/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01770. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Speedtracing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 114.362.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007127151/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07966. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Rock Ridge RE 35 S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Field Point PE XII).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.667.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FIELD POINT IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119.324 (the «Sole Shareholder»),

duly represented by Ms Anca Iusco, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 24 September 2007.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of FIELD POINT PE XII S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.667, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 28 June 2007, published in the Mémorial C, N ° 2060 dated 21 September 2007 (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company from FIELD POINT PE XII to ROCK RIDGE RE 35 S.à r.l.

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company as follows:

« Art. 4. The Company will assume the name of ROCK RIDGE RE 35 S.à r.l.»

Third Resolution

The Sole Shareholder resolved to change the corporate object of the Company.

Fourth Resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend Article 2 of the articles of incorporation of the Company as follows:



« **Art. 2.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as the management of all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may in addition acquire, dispose of and invest in loans, bonds, debentures, obligations, notes, advances, warrants and other debt instruments and securities secured by real estate.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.»

Fifth Resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Mr Thijs Van Ingen, Manager B of the Company, born on 5 December 1974 in Tiel, Netherlands, having the professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg from the board of managers of the Company and grants him full discharge for the services performed as a member of the board of managers of the Company from his appointment up to the present resolution.

Sixth Resolution

The Sole Shareholder decides to appoint Mr Julien Leclere, born on 28 June 1977 in Virton (Belgium), residing at 27, rue Gluck, L-1632, Luxembourg, as new Manager B of the board of managers of the Company for an unlimited period of time.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, den siebenundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

FIELD POINT IV S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums von Luxemburg, mit Sitz in 22, Grand-rue, L-1660 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 119.324 (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Anca Iusco, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 24. September 2007.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist der Alleinige Gesellschafter von FIELD POINT PE XII S.à r.l., einer société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums von Luxemburg, mit Sitz in 22, Grand-rue, L-1660 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 130.667, gegründet gemäß Urkunde des Notars Maître Martine Schaeffer mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 28. Juni 2007, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 2060, vom 21. September 2007 veröffentlicht (die «Gesellschaft»).

Der Alleinige Gesellschafter, der das gesamte Kapital der Gesellschaft vertritt, hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den Namen der Gesellschaft von FIELD POINT PE XII S.à r.l. in ROCK RIDGE RE 35 S.à r.l. zu ändern.

Zweiter Beschluss

Im Anschluss an den oben genannten Beschluss hat der Alleinige Gesellschafter beschlossen, Artikel 4 der Gesellschaftssatzung abzuändern, der nun wie folgt lauten soll:

« Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung ROCK RIDGE RE 35 S.à r.l.»

Dritter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den Gesellschaftszweck der Gesellschaft abzuändern.

Vierter Beschluss

Im Anschluss an den oben genannten Beschluss hat der Alleinige Gesellschafter beschlossen, Artikel 2 der Gesellschaftssatzung abzuändern, der nun wie folgt lauten soll:



« Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb and Verkauf von Immobilienvermögen in Luxemburg oder im Ausland, sowie die Verwaltung aller Immobiliengeschäfte, einschließlich des direkten oder indirekten Besitzes von Beteiligungen in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften deren Zweck der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder die Vermietung von Immobilienvermögen ist.

Zusätzlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, Verkauf und die Beteiligung an Darlehen, Anleihen, Schuldscheinen, Obligationen, Scheinen, Krediten, Optionsscheinen und anderen Schuldinstrumenten und Wertpapieren, die durch Immobilienvermögen abgesichert sind.

Die Gesellschaft kann weiterhin Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.»

Fünfter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den Rücktritt von Herrn Thijs van Ingen, Geschäftsführer B, geboren am 5. Dezember 1974 in Tiel, Niederlande, mit beruflicher Adresse in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, aus dem Geschäftsführerrat der Gesellschaft anzunehmen und ihm vollständige Entlastung für die Ausübung seines Mandates als Geschäftsführer der Gesellschaft seit seiner Ernennung bis zum heutigen Zeitpunkt zu erteilen.

Sechster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Herrn Julien Leclere, geboren am 28. Juni 1977 in Virton, Belgien, wohnhaft in 27, rue Gluck, L-1632 Luxemburg, für unbegrenzte Dauer als Geschäftsführer B der Gesellschaft zu ernennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der Erschienenen diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, die dem Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnsitz bekannt ist, hat diese gemeinsam mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: A. lusco, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007. Relation: LAC/2007/29943. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007. Référence de publication: 2007127569/242/122. H. Hellinckx.

(070147264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Global Telephone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 78.577.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au Siège Social en date du 18 septembre 2007

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'Administrateurs avec effet au 18 septembre 2007:

- Monsieur Fays Eric, né le 25 septembre 1968 à B-Messancy, demeurant à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1 er ;
- Madame Lerbs Kahrien, née le 26 juillet 1969 à B-Arlon, demeurant à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1 er .
 - Monsieur Wies Aurélien, né le 27 août 1982 à F-Villerupt, demeurant à F-54190 Villerupt, 40, rue Michelet.
- L'Assemblée décide, également, de nommer à la fonction de Commissaire aux Comptes, avec effet au 18 septembre 2007:
- La Société FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE S. à R.L., avec Siège Social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1 ^{er} , inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.480.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour extrait sincère et conforme GLOBAL TELEPHONE S.A. Signature Un mandataire

Référence de publication: 2007127655/500/28.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02819. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Aerium Place de Paris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves. R.C.S. Luxembourg B 105.171.

Traduction

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 11 septembre 2007, la propriété des cinq cents (500) parts sociales (les «Parts Sociales») de la Société, représentant 100% de son capital social, a été transférée par AERIUM OPPORTUNITY I PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 117.987, à CADOGAN INVESTMENTS S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.671 (CADOGAN).

Depuis le 11 septembre 2007, les Parts Sociales sont détenues par CADOGAN.

Le 3 octobre 2007.

En vertu d'une procuration

G. t'Serstevens

Pursuant to a share purchase agreement dated September 11, 2007, the ownership of the five hundred (500) shares (the «Shares») of the Company, representing 100% of its share capital, have been transferred from AERIUM OPPORTUNITY I PROPERTIES S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.987, to CADOGAN INVESTMENTS S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.671 (CADOGAN).

Since September 11, 2007, the Shares are held by CADOGAN.

October 3, 2007.

By virtue of a power of attorney

G. t'Serstevens

Référence de publication: 2007127628/1021/36.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07408. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Finsbury Dials, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 131.210.

In the year two thousand seven, on the eleventh day of September.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

- 1) Mr Bernard McNamara, company director, residing in 22 Ailsbury Road, Donnybrook, Dublin 4, Ireland,
- 2) Mr Alan Hynes, company director, residing in Moortown House, Moortown, Dublin Road, Dundalk, Co Louth,



both here represented by Mr Luc Sunnen, expert-comptable, residing professionally in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal on August 31st, 2007.

Said proxies, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing, represented as said before, acting in their capacity as sole shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company FINSBURY DIALS, having its registered office in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary on August 16th, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

amended on by a deed of the undersigned notary on August 30th, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

in process of being registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg.

The Shareholders, represented as above-mentioned, have requested the undersigned notary to pass the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to convert the corporate subscribed capital actually set at thirteen thousand two hundred euros (EUR 13,200) represented by hundred thirty-two (132) category A shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) into nine thousand nine hundred thirty four point eighty three pound sterling (GBP 9,934.83) represented by one hundred and thirty-two (132) class A shares, without a nominal value.

Second resolution

The shareholders decide to increase the share capital by an amount of seventy one thousand five hundred sixty five point seventeen pound sterling (71,565.17 GBP) in order to raise it from its present amount of nine thousand nine hundred thirty four point eighty three pound sterling (GBP 9,934.83) represented by hundred thirty two (132) category A shares without nominal value to eighty one thousand five hundred pound sterling (GBP 81,500.-) by the creation and issue of one thousand and sixty eight (1,068) new category B shares without a nominal value.

Subscription and Payment

The actual shareholders, represented as foresaid, renouncing on their preferential subscription right, there appeared the limited liability company governed by the laws of Ireland, ANGLO IRISH ASSURANCE COMPANY LIMITED, having its registered office in Heritage House, 23 St Stephens Green, Dublin 2, registered at the Companies and Trade Register under the number 336075, here represented by Mr Luc Sunnen, prenamed by virtue of a proxy given on August 31st, 2007.

ANGLO IRISH ASSURANCE COMPANY LIMITED, prenamed, declared to subscribe to one thousand and sixty eight (1,068) new category B shares without nominal value and to pay in full for such new shares by a contribution in cash in an amount of seventy one thousand five hundred sixty five point seventeen pound sterling (71,565.17 GBP).

Then the shareholders decided to accept the said subscription and payments and allocated the one thousand and sixty eight (1,068) new category B shares to the subscriber.

The amount of seventy one thousand five hundred sixty five point seventeen pound sterling (71,565.17 GBP) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The shareholders decided to amend article 6 of the articles of incorporation to reflect the forgoing changes and to give it the following wording:

« **Art. 6.** The Company's capital is set at eighty one thousand five hundred pound sterling (GBP 81,500.-) is represented by hundred thirty two (132) class A shares and one thousand and sixty eight (1,068) class B shares, without nominal value, all fully subscribed and entirely paid up.»

Fourth resolution

The shareholders decide to amend the corporate object of the company to give it the following wording:

« Art. 2. The object of the Company is any transaction that is directly or indirectly in connection with the holding of undertakings in whatsoever form, as well as the management and development of these investments.

The Company can create, manage, develop and purchase a portfolio represented by undertakings and securities of any nature, create, develop and manage any Company, acquire by purchase, subscription, or in any other manner, any securities, as well as transfer this portfolio by sale, exchange or otherwise, develop these securities and grant assistance, loans, advances or guarantees to companies in which it is interested.

The Company can grant financial assistance, in Luxembourg as abroad, by way of loans to companies being part of the group of companies to which the Company belongs. These loans can be partially refinanced by financial assets, loans granted from shareholders or from companies of the group or by bank loans.



The object of the Company is also the development and the management of real estate that could be purchased in Luxembourg or abroad.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of debentures.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 2,500.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Bernard McNamara, gérant de sociétés, demeurant à 22 Ailsbury Road, Donnybrook, Dublin 4, Ireland,
- 2) Monsieur Alan Hynes, gérant de sociétés, demeurant à Moortown House, Moortown, Dublin Road, Dundalk, Co Louth,

touts deux ici représentés par Monsieur Luc Sunnen, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 31 août 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont déclaré être les seuls associées, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée FINSBURY DIALS établie et ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo,

que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 août 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 août 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en voie d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de convertir le capital social de treize mille deux cents euros (13.200,- EUR), représenté par cent trente-deux (132) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, en neuf mille neuf cent trente-quatre virgule quatre-vingt-trois Livres Sterling (9.934,83 GBP) représenté par cent trente-deux (132) parts sociales de catégorie A, sans désignation de la valeur nominale.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de soixante et onze mille cinq cent soixante-cinq virgule dix-sept Livres Sterling (71.565,17 GBP) pour l'amener de son montant actuel de neuf mille neuf cent trente-quatre virgule quatre-vingt-trois Livres Sterling (9.934,83 GBP) représenté par cent trente-deux (132) parts sociales de catégorie A, sans désignation de la valeur nominale, à un montant de quatre-vingt un mille cinq cents Livres Sterling (81.500,- GBP) par émission de mille soixante-huit (1.068) parts sociales de catégorie B sans désignation de la valeur nominale.

Souscription et Libération

Les associés actuels, représentés comme ci-avant, ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, s'est présentée, la société à responsabilité limitée de droit irlandais ANGLO IRISH ASSURANCE COMPANY LIMITED, ayant son siège social à Heritage House, 23 St Stephens Green, Dublin 2, immatriculée au Registre de Commerce de Dublin sous le numéro 336075, ici représentée par Monsieur Luc Sunnen, en vertu d'une procuration donnée le 31 août 2007.

ANGLO IRISH ASSURANCE COMPANY LIMITED, prénommée, a déclaré souscrire mille soixante-huit (1.068) nouvelles parts sociales de catégorie B sans valeur nominale et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport



en numéraire d'un montant de soixante et onze mille cinq cent soixante-cinq virgule dix-sept Livres Sterling (71.565,17 GBP).

Ensuite, les associés ont décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'attribuer les mille soixantehuit (1.068) nouvelles parts sociales de catégorie B au souscripteur conformément à la souscription tel que détaillée cidessus.

Le montant de soixante et onze mille cinq cent soixante-cinq virgule dix-sept Livres Sterling (71.565,17 GBP) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour refléter les décisions prises ci-haut pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt un mille cinq cents Livres Sterling (81.500,- GBP) représenté par cent trente deux (132) parts sociales de la catégorie A et mille soixante-huit (1.068) parts sociales de la catégorie B, sans désignation de la valeur nominale, et toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

Les associés décident de changer l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient re-financés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'associés ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

La société a également pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement 2.500,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Sunnen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007. Relation: LAC/2007/26841. — Reçu 1.052,12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

Luxembourg-Eich, le 26 septembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007127573/206/172.

(070147277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.



Finsbury Dials, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 131.210.

In the year two thousand seven, on the eleventh day of September.

The sole shareholders of the private limited liability company FINSBURY DIALS, having its registered office in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 131.210 have taken the following resolution:

Sole resolution

The shareholders appoint for an undetermined period as manager of category B:

Mr Gérard Davis, Company Director, born on May 12th, 1967, residing in 19 Cairnfort, Stepaside, County Doublin (Ireland).

Towards third parties the company will be validly bound or represented by the joint signature of an A and a B Manager or by every person two whom such a power was given, within the limits of this power.

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze septembre.

Les associés, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée FINSBURY DIALS établie et ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 131.210 ont pris la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés nomment pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant de catégorie B:

Monsieur Gérard Davis, administrateur de sociétés, né le 12 mai 1967, demeurant à 19 Cairnfort, Stepaside, County Doublin (Ireland).

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la signature conjointe d'un gérant A et B, ou par toute personne à laquelle à un tel pouvoir a été conféré, dans les limites de ce pouvoir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été clôturée.

Signature.

Référence de publication: 2007127578/206/33.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-Cl09127. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Gullivers Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.142.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique en date du 7 novembre 2006

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la société GULLIVERS LUXEMBOURG S.àr.l. en date du 7 novembre 2006, qu'il a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Marius Nasta en tant qu'administrateur de la société.
- Nomination de Monsieur Eric John Bock, demeurant Constitution Court 2, NJ 07030 Hoboken, USA, comme nouvel administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007127632/6449/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08112. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.



Regard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 43.080.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007127837/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08153. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Golden Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.293.

Extrait du Conseil d'Administration du 5 octobre 2007

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration de la société les résolutions suivantes:

- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Ricardo Sanchez, demeurant professionnellement à 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société, et ce avec effet immédiat. La ratification de cette démission sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.
- décision a été prise de nommer la société NATURWERK S.A., avec siège social à 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg comme nouvel administrateur de la société, et ce avec effet immédiat. La ratification de cette cooptation sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007127634/6449/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08111. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Revolia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.759.

In the year two thousand seven, on the third of August.

Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The private limited company CELMUS INVESTMENTS LIMITED,

having its registered office at 5, Agiou Pavlou 5, Ledra House, Agios Andreas, P.C. 1105, Nicosia, Cyprus, registered under the number 194010,

hereby represented by Mr Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given under private seal on August 3rd, 2007.

2.- The private limited company BROOKVALE GLOBAL LIMITED, having its registered office at Palm Grove House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under the number 1392204,

hereby represented by Mr Jean Lambert, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on August 3rd, 2007.

Which proxies signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- That the private limited company REVOLIA S.à r.l., with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 125.759 (NIN 2007 2412 886) has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 3rd of April 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1041 in the 2nd of June 2007.



That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-), represented by one hundred twenty-five (125) shares of one hundred Euro (€ 100.-), each, attributed to the shareholders as follows:

1- The private limited company CELMUS INVESTMENTS LIMITED, prenamed, one hundred eighteen point	
six hundred twenty- five shares	18.625
2 The private limited company BROOKVALE GLOBAL LIMITED, prenamed, six point three hundred sev-	
enty-five shares	6.375
Total: one hundred twenty-five shares	125

The appearing parties, represented as said before, have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders, represented as said before, decide to fix the share's par value at one euro (\leq 1.-), so that the corporate capital of twelve thousand five hundred euro (\leq 12,500.-) is now divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (\leq 1.-) each.

Second resolution

The shareholders, represented as said before, decide to increase the corporate capital by an amount of twelve thousand five hundred euro (\leq 12,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (\leq 12,500.-) to the amount of twenty-five thousand euro (\leq 25,000.-), by the issue of twelve thousand five hundred (12,500) additional shares of a par value of one euro (\leq 1.-) each, having the same rights as the existing shares.

The twelve thousand five hundred (12,500) additional shares have been subscribed by the existing shareholders in proportion to their participation in the corporate capital and have been paid up by payment in cash of the amount of twelve thousand five hundred euro ($\leq 12,500$.-) by the existing shareholders in proportion to their participation in the corporate capital.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary, who expressly states it, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) is as now available to the company.

Third resolution

The shareholders, represented as said before, decide to amend article 6 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 6. The capital is set at twenty-five thousand euro (\leq 25,000.-), divided into twenty-five thousand (25,000) share quotas of one euro (\leq 1.-) each.

Statement

The shareholders, represented as said before, state that after the increase of the corporate capital, the shares are attributed as follows:

The private limited company CELMUS INVESTMENTS LIMITED, having its registered office at 5, Agiou Pavlou 5, Ledra House, Agios Andreas, P.C. 1105, Nicosia, Cyprus, registered under the number 194010, twenty-three	
thousand seven hundred twenty-five shares	23,725
2- The private limited company BROOKVALE GLOBAL LIMITED, having its registered office at Palm Grove	
House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under the number 1392204, one thousand two	
hundred seventy-five shares	1,275
Total: twenty-five thousand shares	25,000

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties, represented as said before, and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois août.

Par-devant Maître Henri Beck notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparus

1- La société à responsabilité limitée CELMUS INVESTMENTS LIMITED, avec siege social à 5, Agiou Pavlou 5, Ledra House, Agios Andreas, P.C. 1105, Nicosia, Cyprus, immatriculée sous le numéro 194010,



ici représentée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 3 août 2007.

2.- La société à responsabilité limitée BROOKVALE GLOBAL LIMITED, ayant son siège social à Palm Grove House, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 1392204,

ici représentée par Monsieur Jean Lambert, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 3 août 2007,

lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée REVOLIA S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.759 (NIN 2007 2412 886) a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1041 du 2 juin 2007.
- Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (€ 100,-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont pris les résolution suivantes:

Première résolution

Les associés, représentés comme dit ci-avant, décident de refixer la valeur nominale des parts sociales au montant d'un euro (€ 1,-), de sorte que le capital social de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) est désormais représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (€ 1,-) chacune.

Deuxième résolution

Les associés, représentés comme dit ci-avant, décident d'augmenter le capital social à concurrence du montant de douze mille cinq cents euros (\leqslant 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (\leqslant 12.500,-) au montant de vingt-cinq mille euros (\leqslant 25.000,-) par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (\leqslant 1,-), jouissant des mêmes droits que les parts sociales existantes.

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nouvelles ont été entièrement souscrites par les associés existants au prorata de leur participation dans le capital social et ont été libérées par un payement en espèces du montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) par les associés existants au prorata de leur participation dans le capital social.

La preuve de ce payement a été rapportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) est dès aujourd'hui à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Les associés, représentés comme dit ci-avant, décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (€ 25.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'un euro (€ 1,-) chacune.

Constatation

Les associés, représentés comme dit ci-avant, constatent qu'après l'augmentation de capital, les parts sociales sont attribuées comme suit:

1 La société à responsabilité limitée CELMUS INVESTMENTS LIMITED, avec siege social à 5, Agiou Pavlou	
5, Ledra House, Agios Andreas, P.C. 1105, Nicosia, Cyprus, immatriculée sous le numéro 194010, vingt-trois	
mille sept cent vingt-cinq parts sociales	23.725
2 La société à responsabilité limitée BROOKVALE GLOBAL LIMITED, ayant son siège social à Palm Grove	
House, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 1392204, mille deux cent	
soixante-quinze parts sociales	1.275
Total: vingt-cinq mille parts sociales	25.000

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 8 août 2007. Relation: ECH/2007/926. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): D. Speller.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 août 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007127661/201/142.

(070147566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Johanns Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 83.583.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le vendredi 1 ^{er} juin 2007 à 12.00 heures à Steinfort, Grand-Duché de Luxembourg

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Conseil d'Administration:

Mme Anni Müller-Johanns, demeurant à Hobscheid, administrateur

M. Fons Johanns, demeurant à Luxembourg, administrateur-délégué

La société anonyme OLIO FINANCE, avec siège social à L-8440 Steinfort, administrateur.

Commissaire aux Comptes:

Mme Liliane Millang-Pletgen, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Référence de publication: 2007127636/1588/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-Cl01926. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Advanced Plastics Technologies Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.442.

Extrait du Conseil d'Administration du 5 octobre 2007

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration de la société les résolutions suivantes:

- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Ricardo Sanchez, demeurant professionnellement à 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant qu'administrateur de catégorie B de la société, et ce avec effet immédiat. La ratification de cette démission sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.
- décision a été prise de nommer Monsieur Klaus Krumnau, demeurant professionnellement à 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, comme nouvel administrateur de catégorie B de la société, et ce avec effet immédiat. La ratification de cette cooptation sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007127633/6449/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06535. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.



Artam Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 41.119.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

FIDUCIAIRE B + C s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007127811/7759/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08434. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

L'Octet Vert S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 46.219.

Entre les soussignés:

Monsieur Regev Akiva, demeurant à H-1087 Budapest (Hongrie), Parc Hôtel, Baross str. N ° 10

d'une part, et

La société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES Sàrl L-2537 Luxembourg 19, rue Sigismond RCS B 103.178

d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit:

Monsieur Regev Akiva est propriétaire de 100 parts de la société à responsabilité limitée L'OCTET VERT, établi et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg 19, rue Sigismond

Monsieur Regev Akiva cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, à la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES Sàrl qui accepte, cent (100) parts.

Par la présente cession, la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES Sàrl devient propriétaire des parts cédées avec tous les droits qui y sont attachés; elle aura droit notamment aux produits desdites parts, qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

A cet effet, Monsieur Regev Akiva, cédant subroge la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES Sàrl, cessionnaire, dans tous ses droits et actions résultant de la profession de la part cédée.

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de la valeur nominale des parts, montant que Monsieur Regev Akiva reconnaît avoir reçu et en donne quittance.

Les frais, droits et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cédant.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un exemplaire des présentes en vue de leur signification à la Société et pour effectuer les dépôts et publications légales.

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 2007, en double exemplaire.

FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES Sàrl / R. Akiva

Signatures / -

Référence de publication: 2007127631/1351/33.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08462. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.



LV Trans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 71, rue de Differdange. R.C.S. Luxembourg B 102.362.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 10 septembre 2007

L'Assemblée constate et approuve la cession de 70 parts détenues par Madame Hesbois Isabelle, née le 21 novembre 1972 à Marche en Famenne (Belgique), demeurant à B-6900 Marche en Famenne, 132, avenue de France à Monsieur Vaduva Laurentiu, né le 21 janvier 1967 à Craiova (Roumanie), demeurant à L-4437 Soleuvre, 71, rue de Differdange.

L'Assemblée constate et approuve la démission de Madame Hesbois, née le 21 novembre 1972 à Marche en Famenne (Belgique) demeurant à B-6900 Marche en Famenne, 132, avenue de France à la date du 31 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LV TRANS S.à R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007127656/500/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02828. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Fitzwilliam International Resource Services Limited S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.487.

Les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Ricardo Sanchez, demeurant professionnellement à 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant qu'administrateur de catégorie B de la société, et ce avec effet immédiat.
- Nomination de Monsieur Klaus Krumnau, demeurant professionnellement à 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, comme nouvel administrateur de catégorie B, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

FITZWILLIAM INT. RESOURCE SERVICES LTD S.à.r.l.

Signature

Director FIRSL Resources

Référence de publication: 2007127635/6449/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08109. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Delta Lloyd Top, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.991.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the tenth of October.

Before Us, Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs. Marie-Cécile Mahy, Employee, professionally residing in L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal,

acting in the name and on behalf of STICHTING DELTA LLOYD BELEGGERSGIRO, a société anonyme, incorporated under the law of Netherland at the R.C.S. Amsterdam number 4105733, and having its registered office at 2, Joan Myskenweg 4, NL-1096 CJ Amsterdam,

by virtue of a proxy given in Amsterdam, September 28, 2007, which proxy, signed ne varietur by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state the following:



- That the company DELTA LLOYD TOP, a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable), having its registered office in L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, had been incorporated by deed of the notary André Schwachtgen, then residing in Luxembourg, on May 17, 2001, published in the Memorial C No. 473 of the 22nd of June 2001;
- That the undersigned STICHTING DELTA LLOYD BELEGGERSGIRO, has become the sole shareholder of DELTA LLOYD TOP and that it is the intention of the sole shareholder to dissolve and liquidate the company.
- That the undersigned STICHTING DELTA LLOYD BELEGGERSGIRO, sole shareholder of DELTAT LLOYD TOP, will appoint himself, represented by Mrs. Liesbeth Venendaal, Projectmanager, DELTA LLOYD ASSET MANAGEMENT N.V., as liquidator of DELTA LLOYD TOP.
- That the activity of the company has ceased, that the undersigned STICHTING DELTAT LLOYD BELEGGERSGIRO takes over all the assets and will pay all the liabilities of DELTAT LLOYD TOP.
 - That the dissolution of the company is realized and closed.
 - That the discharge is granted to the members of the Board of Directors and to the Statutory Auditor.
- That the books and documents of the company will be kept for five years at BANQUE DE LUXEMBOURG, 55, rue des Scillas, L-2529 Howald.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le dix octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Marie-Cécile Mahy, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de STICHTING DELTA LLOYD BELEGGERSGIRO, société anonyme, inscrite au R.C.S. à Amsterdam numéro 41051733, ayant son siège social à NL-1096 CJ Amsterdam, 2, Joan Myskenweg 4.

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Amsterdam, le 28 septembre 2007, laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes, pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire soussigné d'acter:

- Que la société DELTA LLOYD TOP, une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, a été constituée suivant acte reçu par le notaire André Schachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 17 mai 2001, et publié au Mémorial C numéro 473 du 22 juin 2001
- Que la soussignée STICHTING DELTA LLOYD BELEGGERSGIRO, est devenu l'actionnaire unique de la société DELTA LLOYD TOP et que c'est l'intention du seul actionnaire de dissoudre et liquider la société.
- Que la soussignée STICHTING DELTA LLOYD BELEGGERSGIRO, représentée par Madame Liesbeth Venendaal, Projectmanager, DELTA LLOYD ASSET MANAGEMENT N.V., seul actionnaire de DELTA LLOYD TOP, déclare vouloir se considérer comme liquidateur de DELTA LLOYD TOP.
- Que l'activité de la société ayant cessé, que la soussignée STICHTING DELTA LLOYD BELEGGERSGIRO reprend tout le passif et que toutes les dettes de DELTA LLOYD TOP seront payées.
 - Que la dissolution de la société est réalisée et clôturée.
 - Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au réviseur d'entreprise.
- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq (5) années auprès de la BANQUE DE LUXEMBOURG. 55, rue des Scillas. L-2529 Howald.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-C. Mahy, J.-P. Hencks.



Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, LAC/2007/30659. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007127671/216/77.

(070147547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Société Financière Mutuelle Extérieure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.744.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007127839/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08151. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Gardizoo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 2, rue du Kiem, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 38.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GARDIZOO SARL

Signature

Référence de publication: 2007127815/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01775. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Etablissements CAR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 7.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ETABLISSEMENT CAR SARL

Signature

Référence de publication: 2007127814/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01773. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Hosei Gijuku Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.130.770,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.824.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth day of September.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:



1) HOSEI GIJUKU ASSOCIATION, a company incorporated and existing under the laws of Switzerland, with registered office at Avenue de Gratta-Paille 1, c/o Jean-Michel Clerc, 1000 Lausanne, Switzerland, duly represented by Maître Julie Doll, Avocat, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a power of attorney given on September 18, 2007,

being the bare owner («nu-propriétaire») of the integrate corporate capital of the company HOSEI GIJUKU LUXEM-BOURG S.A., société anonyme (hereinafter the «Company»), having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, incorporated by a deed of the undersigned notary on February 17, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 474, dated July 5, 2000; amended by a deed of the undersigned notary, on March 29, 2001, published in the Mémorial C, no 1042, dated November 21, 2001, by a deed of the undersigned notary, on August 21, 2001, published in the Mémorial C, number 196, dated February 5, 2002 and by a deed of the undersigned notary, on December 1, 2006, published in the Mémorial C, no 172, dated February 13, 2007.

2) HOSEI GIJUKU FOUNDATION, a foundation incorporated and existing under the laws of Liechtenstein, with registered office at Kirchstrasse 12, 9490 Vaduz, Liechtenstein, duly represented by Maître Julie Doll, Avocat, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a power of attorney given on September 17, 2007.

being the usufructary of the integrate corporate capital of the Company.

both refereed as the «Sole Shareholder».

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

- I. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.
 - II. The agenda of the meeting is the following:
- 1. Approval of the repurchase by the Company of 1,789 (one thousand seven hundred eighty-nine) shares, valued at EUR 339,735.- (three hundred thirty-nine thousand seven hundred thirty-five Euros), from AIDA ASSETS S.A., representing all the shares held by AIDA ASSETS S.A. in the Company, in accordance with the share purchase agreement between AIDA ASSETS S.A. and the Company.
- 2. Approval of the transfer of 37,500 (thirty-seven thousand five hundred) shares owned by the Company in the share capital of SUNSTAR ENGINEERING PTE LTD (formerly known as SUNSTAR LOGISTICS SINGAPORE) and the transfer of EUR 9,349.- (nine thousand three hundred forty-nine Euros), both in consideration of the repurchase by the Company of its 1,789 (one thousand seven hundred eighty-nine) owned shares, in accordance with the share purchase agreement between Aida Assets S.A. and the Company.
- 3. Approval of the repurchase by the Company of 28,269 (twenty-eight thousand two hundred sixty-nine) shares, valued at EUR 5,367,801.- (five million three hundred sixty-seven thousand eight hundred one Euros), from FLÈCHES FOUNDATION, representing all the shares held by FLÈCHES FOUNDATION in the Company, in accordance with the share purchase agreement between FLÈCHES FOUNDATION and the Company.
- 4. Approval of the transfer of 600,000 (six hundred thousand) shares owned by the Company in the share capital of SUNSTAR ENGINEERING PTE LTD and transfer of EUR 81,631.- (eighty-one thousand six hundred thirty-one Euros), both in consideration of the repurchase by the Company of its 28,269 (twenty-eight thousand two hundred sixty-nine) owned shares, in accordance with the share purchase agreement between FLÈCHES FOUNDATION and the Company.
- 5. Cancellation of the repurchased 30,058 (thirty thousand fifty-eight) shares of the Company, thus held by the Company itself.
- 6. Decrease of the Company's share capital by an amount of EUR 300,580.- (three hundred thousand five hundred eighty Euros) so as to reduce it from its present amount of EUR 1,431,350.- (one million four hundred thirty-one thousand three hundred fifty Euros), represented by 143,135 (one hundred forty-three thousand one hundred thirty-five) shares with a par value of EUR 10.- (ten) each, to the amount of 1,130,770.- (one million one hundred thirty thousand seven hundred seventy Euros), represented by 113,077 (one hundred thirteen thousand seventy-seven) shares with a par value of EUR 10.- (ten) each.
- 7. Reduction of the reserve «result carried forward» from an amount of EUR 5,406,955.- (five million four hundred six thousand nine hundred fifty-five Euros) equal to the difference between the nominal and fair market value of the repurchased 30,058 (thirty thousand fifty eight) shares of the Company.
- 8. Amendment of Article 5 paragraph 1 of the article of association of the Company so as to reflect the above mentioned decrease of capital
 - 9. Miscellaneous.

The Sole Shareholder take in the interest of the Company the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder approves the repurchase by the Company of 1,789 (one thousand seven hundred eighty-nine) shares, valued at EUR 339,735.- (three hundred thirty-nine thousand seven hundred thirty-five Euros), from AIDA ASSETS



S.A., representing all the shares held by AIDA ASSETS S.A. in the Company, in accordance with the share purchase agreement between AIDA ASSETS S.A. and the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder approves the transfer of 37,500 (thirty-seven thousand five hundred) shares owned by the Company in the share capital of SUNSTAR ENGINEERING PTE LTD and the transfer of EUR 9,349.- (nine thousand three hundred forty-nine Euros), both in consideration of the repurchase by the Company of its 1,789 (one thousand seven hundred eighty-nine) owned shares, in accordance with the share purchase agreement between AIDA ASSETS S.A. and the Company.

The said transfers shall be effectuated under observance of the provisions of the article 69 (2) of the law on commercial companies.

Third resolution

The Sole Shareholder approves the repurchase by the Company of 28,269 (twenty-eight thousand two hundred sixtynine) shares, valued at EUR 5,367,801.- (five million three hundred sixty-seven thousand eight hundred one Euros), from FLÈCHES FOUNDATION, representing all the shares held by FLÈCHES FOUNDATION in the Company, in accordance with the share purchase agreement between FLÈCHES FOUNDATION and the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder approves the transfer of 600,000 (six hundred) shares owned by the Company in the share capital of SUNSTAR ENGINEERING PTE LTD and transfer of EUR 81,631.- (eighty-one thousand six hundred thirty-one Euros), both in consideration of the repurchase by the Company of its 28,269 (twenty-eight thousand two hundred sixty-nine) owned shares, in accordance with the share purchase agreement between FLÈCHES FOUNDATION and the Company.

The said transfers shall be effectuated under observance of the provisions of the article 69 (2) of the law on commercial companies.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to cancel the repurchased 30,058 (thirty thousand fifty-eight) shares of the Company, thus held by the Company itself.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the Company's share capital by an amount of EUR 300,580.- (three hundred thousand five hundred eighty Euros) so as to reduce it from its present amount of EUR 1,431,350.- (one million four hundred thirty-one thousand three hundred fifty Euros), represented by 143,135 (one hundred forty-three thousand one hundred thirty-five) shares with a par value of EUR 10.- (ten) each, to the amount of 1,130,770.- (one million one hundred thirty thousand seven hundred seventy Euros), represented by 113,077 (one hundred thirteen thousand seventy-seven) shares with a par value of EUR 10.- (ten) each.

Seventh resolution

The Sole Shareholder further resolves to reduce the reserve «result carried forward» from an amount of EUR 5,406,955.- (five million four hundred six thousand nine hundred fifty-five Euros) equal to the difference between the nominal and fair market value of the repurchased 30,058 (thirty thousand fifty-eight) shares of the Company.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves amending the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the capital decrease.

Consequently, the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company is replaced by the following text:

« **Art. 5.** The share capital of the Company is set at EUR 1,130,770.- (one million one hundred thirty thousand seven hundred seventy Euros), represented by 113,077 (one hundred thirteen thousand seventy-seven) shares with a par value of EUR 1.- (ten) each.»

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately two thousand two hundred euros (2,200.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day stated at the beginning of this document.



The document having been read to the persons appearing, acting as here above stated, is signed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit notaire de résidence au Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

1) HOSEI GIJUKU ASSOCIATION, une association de droit suisse, ayant son siège social au 1, Avenue Gratta-Paille, c/o Jean-Michel Clerc, 1000 Lausanne, Suisse, dûment représentée par Maître Julie Doll, Avocat, établie professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, par procuration reçue datée du 18 septembre 2007,

étant le nu-propriétaire de la société HOSEI GIJUKU LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ci-dessous désignée comme la «Société», constituée suivant acte du notaire soussigné, le 17 février 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des sociétés et des associations numéro 474 du 5 juillet 2000, modifié par un acte notarié reçu par Maître Gérard Lecuit le 29 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et des associations, numéro 1042 du 21 novembre 2001, par un acte notarié reçu par Maître Gérard Lecuit le 21 août 2001 publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et des associations, numéro 196 du 5 février 2002, et par un acte notarié reçu par Maître Gérard Lecuit le 1 er décembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et des associations, numéro 172 du 13 février 2007.

2) HOSEI GIJUKU FOUNDATION, une fondation incorporée selon la loi du Liechtenstein, ayant son siège social au 12, Kirchstrasse, 9490 Vaduz, Liechtenstein, dûment représentée par Maître Julie Doll, Avocat, établie professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, par procuration datée du 17 septembre 2007,

étant l'usufruitier de la totalité du capital de la Société.

toutes les deux dénommées l'«Actionnaire Unique»»

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire représentant les actionnaires et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

- I. L'assemblée peut par conséquent valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour sans convocation préalable
 - II. L'ordre du jour de la réunion est le suivant:
- 1. Approbation du rachat à AIDA ASSETS S.A. par la Société de 1.789 (mille sept cent quatre-vingt-neuf) actions évaluées à EUR 339.735,- (trois cent trente-neuf mille sept cent trente-cinq euros), représentant toutes les actions détenues par AIDA ASSETS S.A. dans le capital de la Société, en application du contrat de cession entre AIDA ASSETS S.A. et la Société.
- 2. Approbation du transfert de 37.500 (trente-sept mille cinq cents) actions du capital social de SUNSTAR ENGINEERING PTE LTD (anciennement SUNSTAR LOGISTICS SINGAPORE) détenues par la Société et paiement de la somme de EUR 9.349,- (neuf mille trois cent quarante-neuf euros), les deux en contrepartie du rachat par la Société de ses 1.789 actions et conformément au contrat de cession entre AIDA ASSETS S.A. et la Société.
- 3 Approbation du rachat à FLÈCHES FOUNDATION par la Société de 28.269 (vingt-huit mille deux cent soixante-neuf) actions évaluées à EUR 5.367.801,- (cinq million trois cent soixante-sept mille huit cent un euros), représentant toutes les actions détenues par FLÈCHES FOUNDATION dans le capital de la Société, en application du contrat de cession entre FLÈCHES FOUNDATION et la Société.
- 4. Approbation du transfert de 600.000 (six cent mille) actions du capital social de SUNSTAR ENGINEERING PTE LTD détenues par la Société et paiement de la somme de EUR 81.631,- (quatre-vingt-un mille six cent trente et un euros), les deux en contrepartie du rachat par la Société de ses 28.269 actions et conformément à la convention de cession entre FLÈCHES FOUNDATION et la Société.
 - 5. Annulation des 30.058 (trente mille cinquante-huit) actions rachetées par la Société que celle-ci détient désormais.
- 6. Diminution du capital social de la Société d'un montant de EUR 300.580,- (trois cent mille cinq cent quatre-vingts euros) le portant d'un montant de EUR 1.431.350,- (un million quatre cent trente et un mille trois cent cinquante euros), représenté par 143.135 (cent quarante-trois mille cent trente-cinq) actions d'une valeur nominale de 10,- euros chacune à un montant de EUR 1.130.770,- (un million cent trente mille sept cent soixante dix euros), représenté par 113.077 (cent treize mille soixante-dix-sept) actions d'une valeur nominale de 10,- euros chacune.
- 7. Réduction de la réserve «résultats reportés» d'un montant de EUR 5.406.955,- (cinq million quatre cent six mille neuf cent cinquante-cinq euros) équivalant à la différence entre la réduction du capital social de la Société et la valeur de marché des 30.058 (trente mille cinquante-huit) actions rachetées par la Société.
 - 8. Modification de l'article 5 paragraphe 1 er des statuts afin de refléter la diminution de capital mentionnée ci-dessus.
 - 9. Divers
 - L'Associé Unique prend les résolutions suivantes dans l'intérêt de la Société.



Première résolution

L'Actionnaire Unique approuve le rachat à AIDA ASSETS S.A. par la Société de 1.789 (mille sept cent quatre-vingtneuf) actions évaluées à EUR 339.735,- (trois cent trente-neuf mille sept cent trente-cinq euros), représentant toutes les actions détenues par AIDA ASSETS S.A. dans le capital de la Société, en application du contrat de cession entre AIDA ASSETS S.A. et la Société.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique approuve le transfert de 37.500 (trente-sept mille cinq cents) actions du capital social de SUNS-TAR ENGINEERING PTE LTD détenues par la Société et le paiement de la somme de EUR 9.349,- (neuf mille trois cent quarante-neuf euros), les deux en contrepartie du rachat par la Société de ses 1.789 actions et conformément au contrat de cession entre AIDA ASSETS S.A. et la Société.

Les dits transfert et paiement ne pourront se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique approuve le rachat à FLÈCHES FOUNDATION par la Société de 28.269 (vingt-huit mille deux cent soixante-neuf) actions évaluées à EUR 5.367.801,- (cinq millions trois cent soixante-sept mille huit cent un euros), représentant toutes les actions détenues par FLÈCHES FOUNDATION dans le capital de la Société, en application du contrat de cession entre FLÈCHES FOUNDATION et la Société.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique approuve le transfert de 600.000 (six cent mille) actions du capital social de SUNSTAR ENGINEERING PTE LTD détenues par la Société et le paiement de la somme de EUR 81.631,- (quatre-vingt-un mille six cent trente et un euros), les deux en contrepartie du rachat par la Société de ses 28.269 actions et conformément à la convention de cession entre FLÈCHES FOUNDATION et la Société.

Lesdits transfert et paiement ne pourront se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide l'annulation des 30.058 (trente mille cinquante-huit) actions rachetées par la Société que celle-ci détient désormais.

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique approuve la diminution du capital social de la Société d'un montant de EUR 300.580,- (trois cent mille cinq cent quatre-vingts euros) le portant d'un montant de EUR 1.431.350,- (un million quatre cent trente et un mille trois cent cinquante euros), représenté par 143.135 (cent quarante-trois mille cent trente-cinq) actions d'une valeur nominale de 10,- euros chacune à un montant de EUR 1.130.770,- (un million cent trente mille sept cent soixante-dix euros), représenté par 113.077 (cent treize mille soixante-dix-sept) actions d'une valeur nominale de 10,- euros chacune.

Septième résolution

L'Actionnaire Unique approuve la réduction de la réserve «résultats reportés» d'un montant de EUR 5.406.955,- (cinq million quatre cent six mille neuf cent cinquante-cinq euros) équivalant à la différence entre la réduction du capital social de la Société et la valeur de marché des 30.058 (trente mille cinquante-huit) actions rachetées par la Société.

Huitième résolution

L'Actionnaire Unique décide la modification de l'article 5 paragraphe 1 ^{er} des statuts afin de refléter la diminution de capital mentionnée ci-dessus.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 1.130.770,- (un million cent trente mille sept cent soixante-dix euros), représenté par 113.077 (cent treize mille soixante-dix-sept) actions d'une valeur nominale de 10,- euros chacune.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 2.200,- (deux mille deux cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A à la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualités qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte. Signé: I. Doll, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, LAC/2007/28404. — Reçu 12 euros.



Pour copie conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007127670/220/233.

(070147540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Merina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.713.

In the year two thousand seven, on the third of August.

Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The private limited company CELMUS INVESTMENTS LIMITED, having its registered office at 5, Agiou Pavlou 5, Ledra House, Agios Andreas, P.C. 1105, Nicosia, Cyprus, registered under the number 194010,

hereby represented by Mr Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given under private seal on August 3rd, 2007.

Which proxy signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- That the private limited company MERINA S.à r.l. with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 125.713 (NIN 2007 2412 665) has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 3rd of April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1033 on the 1st of June 2007.

That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-), represented by one hundred twenty-five (125) shares of one hundred Euro (€ 100.-), each, all attributed to the private limited company CELMUS INVESTMENTS LIMITED.

The appearing party, represented as said before, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder, represented as said before, decides to fix the share's par value at one euro (\leq 1.-), so that the corporate capital of twelve thousand five hundred euro (\leq 12,500.-) is now divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (\leq 1.-) each.

Second resolution

The sole shareholder, represented as said before, decides to increase the corporate capital by an amount of sixty-two thousand five hundred euro (\leq 62,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (\leq 12,500.-) to the amount of seventy-five thousand euro (\leq 75,000.-), by the issue of sixty-two thousand five hundred (62,500) additional shares of a par value of one euro (\leq 1.-) each, having the same rights as the existing shares.

The sixty-two thousand five hundred (62,500) additional shares have been subscribed and paid up by payment in cash of the amount of sixty-two thousand five hundred euro (\le 62,500.-) by the sole shareholder.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary, who expressly states it, so that the amount of sixty-two thousand five hundred euro (\leq 62,500.-) is as now available to the company.

Third resolution

The sole shareholder, represented as said before, decides to amend article 6 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 6. The capital is set at seventy-five thousand euro (\leq 75,000.-), divided into seventy-five thousand (75,000) share quotas of one euro (\leq 1.-) each.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party, represented as said before, and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois août.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée CELMUS INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à 5, Agiou Pavlou 5, Ledra House, Agios Andreas, P.C. 1105, Nicosia, Cyprus, immatriculée sous le numéro 194010,

ici représentée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée MERINA S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.713 (NIN 2007 2412 665) a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1033 du 1 er juin 2007.
- Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (€ 100,-) chacune, toutes attribuées à la société à responsabilité limitée CELMUS INVESTMENTS LIMITED.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolution suivantes:

Première résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de refixer la valeur nominale des parts sociales au montant d'un euro (€ 1,-), de sorte que le capital social de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) est désormais représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (€ 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de soixante-deux mille cinq cents euros (€ 62.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) au montant de soixante-quinze mille euros (€ 75.000,-) par l'émission de soixante-deux mille cinq cents (62.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-), jouissant des mêmes droits que les parts sociales existantes.

Les soixante-deux mille cinq cents (62.500) parts sociales nouvelles ont été entièrement souscrites et libérées par un payement en espèces du montant de soixante-deux mille cinq cents euros (€ 62.500,-) par l'associée unique.

La preuve de ce payement a été rapportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, de sorte que le montant de soixante-deux mille cinq cents euros (€ 62.500,-) est dès aujourd'hui à la libre disposition de la société.

Troisième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de soixante-quinze mille euros (€ 75.000,-), représenté par soixante-quinze mille (75.000) parts sociales d'un euro (€ 1,-) chacune.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 8 août 2007. Relation: ECH/2007/925. — Reçu 625 euros.

Le Receveur ff. (signé): D. Speller.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 août 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007127669/201/104.

(070147533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.



Lemon Green S.A., Société Anonyme, (anc. Tekton S.A.).

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R.C.S. Luxembourg B 92.130.

FUSION

L'an deux mille sept, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TEKTON S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 92.130, constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée et la dénomination de TEKTON S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg, en date du 7 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 363 du 3 avril 2003 et transformé en société anonyme suivant acte reçu par le même notaire Schwachtgen en date du 13 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1273 du 1 er décembre 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Jeanne Muller, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Christelle Nobile, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Constatation de la réalisation de la fusion entre les sociétés TEKTON S.A. comme société absorbante et la société NYSSA, S.à r.l., comme société absorbée.
 - 2) Modification de la dénomination sociale de la société en LEMON GREEN S.A.
- II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

- III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.
 - IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale constate que le projet de fusion entre les sociétés TEKTON S.A., prénommée, comme société absorbante et la société NYSSA, S.à r.l, avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 114.600, comme société absorbée, a été documenté aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, conformément à l'article 278 de la susdite loi sur les sociétés commerciales, en date du 10 août 2007, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, LAC/2007/22683, publié au Mémorial C numéro 1770, du 22 août 2007.

En outre elle constate que les actionnaires de la société absorbante ont eu le droit, un mois au moins avant que la fusion ne prenne effet entre parties, de prendre connaissance au siège de la société des documents indiqués à l'article 267 paragraphe (1) a), b) et c).

Aucun actionnaire de la société absorbante disposant d'au moins 5% des actions du capital souscrit n'a requis, pendant le délai légal, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

En conséquence, la fusion se trouvait réalisée un mois après la date de la publication au Mémorial du projet de fusion, c'est-à-dire le 22 septembre 2007, et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante, la société absorbée ayant cessé d'exister.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et en conséquence la modification du 1 er alinéa de l'article 1 er des statuts pour lui donner la teneur suivant:

« Art. 1 er. (premier alinéa). Il existe une société anonyme sous la dénomination de LEMON GREEN S.A.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite, le comparant a signé avec le notaire.

Signé: J. Faber, J. Muller, C. Nobile, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, LAC/2007/30450. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007127667/216/64.

(070147495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

CMI Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle du Schéleck II.

R.C.S. Luxembourg B 128.514.

L'an deux mille sept, le premier octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CMI LUXEMBOURG HOLDING S.À R.L. (ci-après «la Société»), avec siège social à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 128.514, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1479 du 17 juillet 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de la Société de L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, à L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck II.
 - 2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts afin de refléter la décision ainsi prise.
- II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.
- III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les associés ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.
 - IV.- Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la Société de L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, à L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck II.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« Art. 5. Le siège social est établi à Bettembourg.»

Estimation - Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de six cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 octobre 2007. Relation GRE/2007/4458. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



J. Seckler.

Junglinster, le 23 octobre 2007.

Référence de publication: 2007127666/231/49.

(070147589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Airpark S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5680 Dalheim, 6, Wénkelhiel.

R.C.S. Luxembourg E 978.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le cinq octobre.

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Nico Fernand Biever, ingénieur industriel, né à Dudelange, le 21 juin 1969, demeurant à L-3489 Dudelange, 5, rue Madame Mayrisch de Saint Hubert,
- 2.- Madame Marianne Jacqueline Hoffmann, biologiste, épouse de Monsieur Nico Biever, née à Luxembourg, le 30 janvier 1963, demeurant à L-3489 Dudelange, 5, rue Madame Mayrisch de Saint Hubert,
- 3.- Monsieur Jean Mathias Ries, employé privé, né à Eupen (Belgique), le 27 février 1960, demeurant à L-5680 Dalheim, 6, Wénkelhiel,
- 4.- Madame Jeanne dite Jeannine Fonck, sans état particulier, épouse de Monsieur Jean Ries, née à Luxembourg, le 25 novembre 1960, demeurant à L-5680 Dahleim, 6, Wénkelhiel.

Lesdits comparants ont exposé au notaire instrumentaire:

Qu'ils sont les seuls associés de la société civile immobilière AIRPARK S.C.I., avec siège social à L-5680 Dahleim, 6, Wénkelhiel, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 19 du 4 janvier 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section E et le numéro 978 au capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-).

Que la société a été dissoute d'un commun accord des associés à partir de ce jour,

Qu'à la même date la liquidation a eu lieu aux droits des parties,

Que, par conséquent, la société civile immobilière AIRPARK S.C.I. a cessé d'exister à partir de cette date,

Que les livres de la société resteront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. F. Biever, M. J. Hoffmann, J. M. Ries, J. Fonck, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, LAC/2007/30615. — Reçu 12 euros.

Pour le Receveur (signé): F. Sandt, C. Frising.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

E. Schlesser.

Référence de publication: 2007127665/227/37.

(070147586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

TS Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.120.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend sieben, den elften Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Ist erschienen:

Frau Nadine Gaupp, Privatbeamtin, mit Geschäftsadresse in L-1371 Luxemburg, 105, Val Ste Croix,

handelnd in ihrer Eigenschaft als Bevollmächtigte der Gesellschaft CALDESHI INVEST INTERNATIONAL LIMITED, mit Sitz in Suite 501, St James Court, St Denis Street, Port-Louis, Mauritius,

auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift am 5. Oktober 2007

welche Vollmacht nachdem sie durch die Erschienene und den instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben worden ist, der gegenwärtigen Urkunde beigebogen bleiben wird um mit derselben einregistriert zu werden.



Welche Erschienene, handelnd in ihrer vorerwähnten Eigenschaft, den instrumentierenden Notar ersuchte ihre Erklärungen und Feststellungen wie folgt zu beurkunden:

- I.- Dass die Aktiengesellschaft TS CONSULTING S.A. mit Sitz in L-1331 Luxemburg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, unter der Nummer B 102.120 (NIN 2004 2214 249), gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 14. Juli 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1018 vom 12. Oktober 2004.
- II.- Dass das Kapital der Gesellschaft sich augenblicklich auf einunddreissig tausend Euro (€ 31.000,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) gezeichnete und voll eingezahlte Aktien mit einen Nennwert von je drei hundert zehn Euro (€ 310,-).
- III.- Dass die Gesellschaft CALDESHI INVEST INTERNATIONAL LIMITED, vertreten wie vorerwähnt, Eigentümerin sämtlicher Aktien der besagten Gesellschaft TS CONSULTING geworden ist.
- IV.- Dass die Gesellschaft CALDESHI INVEST INTERNATIONAL LIMITED, vertreten wie vorerwähnt, in ihrer Eigenschaft als alleinige Aktionärin besagter Gesellschaft, ausdrücklich erklärt dieselbe aufzulösen.
 - V.- Dass die besagte Gesellschaft keine Immobilien besitzt.
- VI.- Dass die Gesellschaft CALDESHI INVEST INTERNATIONAL LIMITED, vertreten wie vorerwähnt, ausdrücklich erklärt, alle Aktiva der aufgelösten Gesellschaft zu übernehmen, und dass sie persönlich für die von derselben Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen haftet.
- VII.- Dass die Gesellschaft CALDESHI INVEST INTERNATIONAL LIMITED, vertreten wie vorerwähnt, allen Verwaltungsratsmitgliedern und dem statutarischen Kommissar («Commissaire aux Comptes») Entlastung erteilt.
- VIII.- Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während fünf Jahren am früheren Sitz der Gesellschaft aufbewahrt werden.

Nach diesen Vorbemerkungen, erklärt die Erschienene, handelnd wie eingangserwähnt, und hat den unterzeichneten Notar ersucht, festzustellen, dass die besagte Gesellschaft TS CONSULTING S.A. von Rechtswegen aufgelöst ist, und dass die Auftraggeberin der Erschienenen, als Eigentümerin aller Aktien der Gesellschaft, alle Aktiva und Passiva der besagten Gesellschaft übernommen hat.

Und demgemäss hat die Erschienene, handelnd wie eingangs erwähnt, das Aktienregister, in welchem das Eigentum an den ein hundert (100) Aktien zugunsten der Auftraggeberin eingetragen ist, dem unterzeichneten Notar vorgelegt, welches Aktienregister in Gegenwart des instrumentierenden Notars entwertet wurde.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, die gegenwärtige Urkunde zusammen mit dem handelnden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: D. Wruck, C. Gottwald, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 12 octobre 2007. Relation: ECH/2007/1242. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 19. Oktober 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007127663/201/53.

(070147571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

"Relais Goedert Sàrl", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6674 Mertert, 4, place de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 91.627.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

Monsieur Manuel Mendes Fernandes, hôtelier-restaurateur, demeurant à L-6212 Consdorf, 20, rue Hiel.

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- I.- Que le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée RELAIS GOEDERT S.à r.l., avec siège social à L-6674 Mertert, 4, Place de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 91.627 (NIN 2003 2401 229).
- II.- Que la société a un capital social d'un montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-) chacune.
- III.- Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlesser, de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 294 du 19 mars 2003.



IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

Ensuite le comparant, en sa qualité d'associé unique de la société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution de la société avec effet au 1 ^{er} janvier 2007. L'associé unique déclare que la société n'avait pas une activité commerciale à partir du 1 ^{er} janvier 2007.

Il déclare en outre que la société n'a pas de dettes et que des provisions ont été faites pour couvrir les frais de dissolution.

Deuxième résolution

L'actif et le passif de la société sont intégralement repris par l'associé unique.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés par l'associée unique pendant cinq ans au domicile du comparant.

Quatrième résolution

L'associé unique donne décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Constatation

Suite aux résolutions qui précèdent l'associé unique constate que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et il requiert la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Mendes Fernandes, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 2 octobre 2007. Relation: ECH/2007/1159. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 octobre 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007127675/201/46.

(070147515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Sirosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt. R.C.S. Luxembourg B 102.139.

L'an deux mille sept, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ci-après l'«Assemblée Générale») de la société anonyme SIROSA S.A. avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1058 du 21 octobre 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.139.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Céline Auburtin, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'Assemblé Générale désigne comme scrutateur Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président, le Scrutateur et le Secrétaire constituent le bureau de l'Assemblée Générale (le «Bureau»).

Le Bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur, et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations paraphées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.



- III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:
- 1. Dissolution et mise en liquidation de la société;
- 2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.
- IV.- Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, Madame Margrith Giovanoli, administrateur de sociétés, née le 2 octobre 1954 à Soglio (Suisse), demeurant professionnellement à CH-1204 Genève, 4, rue de la Rôtisserie.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidations, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telles partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentés.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du Bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Rochas, C. Auburtin, M. Houssa, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2007. Relation: EAC/2007/13014. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007127676/272/58.

(070147494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

De Longhi Household S.A., Société Anonyme, (anc. De'Longhi Finance S.A.).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 95.384.

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DE'LONGHI FINANCE S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 95.384, constituée sous la dénomination sociale de ICOS LUXEMBOURG S.A., suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, en date du 22 août 2003, publié au Mémorial C numéro 985 du 24 septembre 2003,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Alphonse Lentz en date du 11 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 195 du 17 février 2004, contenant changement de la dénomination sociale en DE'LONGHI FINANCE S.A..

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 236 du 27 février 2004;
- en date du 15 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 505 du 13 mai 2004;
- en date du 28 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 79 du 12 janvier 2006;
- en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1916 du 12 octobre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio Fernandes, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.



Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Laurence Bardelli, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination de la société en DE LONGHI HOUSEHOLD S.A.
- 2.- Modification afférente de l'article 1 er des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en DE LONGHI HOUSEHOLD S.A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 1 er . Il existe une société anonyme sous la dénomination de DE LONGHI HOUSEHOLD S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Fernandes, L. Bardelli, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 octobre 2007. Relation GRE/2007/4376. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007127677/231/61.

(070147543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Ambre & Thomas Investissement S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 119.153.

L'an deux mille sept, le deux octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

- 1) Monsieur Julien Bel, administrateur de sociétés, né à Hanoi (Vietnam), le 16 décembre 1940, demeurant à L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération, représenté par Monsieur Franck Coustet, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.
- 2) FC WORLDWIDE S.A., société anonyme, avec siège social à L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération, (RC B No 106.657),

représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Franck Coustet, gérant de sociétés, demeurant à L-2514 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage.



3) KAMBEL PATRIMOINE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie, ici représentée par Monsieur Franck Coustet; préqualifié,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte

uniques associés de la société à responsabilité limitée AMBRE & THOMAS INVESTISSEMENT S. à r.l., avec siège à L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération, (RC No B 119.153), constituée suivant acte notarié du 26 juillet 2006, publié au Mémorial C No 1963 du 19 octobre 2006.

Lesquels comparants ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Cession de parts

- Monsieur Julien Bel, prénommé cède par les présentes ses cent (100) parts sociales au prix de la valeur bilan, comme suit:
 - 50 parts sociales à FC WORLDWIDE S.A., prénommée, laquelle accepte.
 - 50 parts à KAMBEL PATRIMOINE S.A., prénommée, laquelle accepte.

Suite à ce changement, le capital social est souscrit comme suit:

- FC WORLDWIDE S.A., prénommée	150 parts
- M. KAMBEL PATRIMOINE S.A., prénommée	150 parts
Total:	300 parts

Pour autant que de besoin, les cessions de parts sont ratifiées par le gérant Monsieur Julien Bel.

2. Gérance

Monsieur Julien Bel, démissionne en tant que gérant-technique. Est nommé nouveau gérant-technique, Monsieur Emmanuel Bain, juriste, né à Dijon, le 29 mars 1973, demeurant à L- 3510 Dudelange, 21, rue de la Libération.

Est confirmé comme gérant administratif, Monsieur Franck Coustet, préqualifié.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent quarante euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: F. Coustet, G. D'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 octobre 2007. Relation: EAC/2007/12254. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 15 octobre 2007.

G. D'Huart.

Référence de publication: 2007127678/207/48.

(070147423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

W.M., W.M. Investment Group S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.644.

L'an deux mille sept, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société de titrisation sous forme de société anonyme W.M. INVESTMENT GROUP S.A., établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 87.644; constituée sous le nom de FORSYTHIA MANAGEMENT & ENGINEERING (F.M.E.) S.A. suivant une acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich le 15 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1203 le 13 août 2002, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

L'assemblée est ouverte à 15.15 heures et est présidée par Mademoiselle Chantal Fondeur, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Anne Lauer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bernard Zimmer, gérant de sociétés, demeurant à Leudelange.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:



- l. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaire représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, signée ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu faire abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- III. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix mille cent cinquante euros (299.150,-EUR) pour le ramener de son capital actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune à un montant de trois cent trente mille cent cinquante euros (330.150,- EUR) représenté par mille soixante-cinq (1.065) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune par la création et l'émission de neuf cent soixante-cinq (965) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
 - 2.- Renonciation, Souscription et libération
 - 3.- Modification du 1 er paragraphe de l'article 5 des statuts
 - 4.- Divers

Après avoir délibéré sur l'ordre du jour l'assemblée à pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix mille cent cinquante euros (299.150,- EUR) pour le ramener de son capital actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune à un montant de trois cent trente mille cent cinquante euros (330.150,- EUR) représenté par mille soixante-cinq (1.065) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune par la création et l'émission de neuf cent soixante-cinq (965) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Souscription et libération

Les actionnaires ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, est intervenu.

La société INVESTMENT GROUP LIMITED, ayant son siège social à Trident Chambers, P.O.Box 146, Road Town, Tortola, Brtish Virgin Islands ici représentée M. Bernard Zimmer en vertu d'une procuration donnée sous seing privée en date du 7 août 2007

La société INVESTMENT GROUP LIMITED, préqualifée, agissant comme ci-avant, a déclaré souscrire toutes les neuf cent soixante-cinq (965) actions nouvelles émises d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) pour un montant total de 299.150,- EUR (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante).

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées à concurrence de 100% par versement en espèces, de sorte que la somme de 299.150,- EUR (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante),- se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

En conséquence le premier paragraphe de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (1** er paragraphe). trois cent trente mille cent cinquante euros (330.150,- EUR) représenté par mille soixantecinq (1.065) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est clôturée à 15.20 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Fondeur, A. Lauer, B. Zimmer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, LAC/2007/26858. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich le 28 septembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007127681/206/73.

(070147421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.



Chriplan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 76.042.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007127840/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08149. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Clearwire Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.150.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 100.259.

MAXX SYSTEMS, LLC, associé de la Société, a cédé toutes les parts sociales qu'il détenait dans le capital social de la Société, à savoir mille (1.000) parts privilégiées. Les parts ont été transférées aux destinataires suivants:

- 30 (trente) parts privilégiées de la Société à M. John Samson, résidant à Calle Extremadura No. 16 (Urb. Las Fuentes), San Agustín del Guadalix, 28750 Madrid, Espagne;
- 60 (soixante) parts privilégiées de la Société à M. Laszlo Vissy, résidant au 1223 Budapest Erzsebet kne utca 24/c, Hongrie;
- 89 (quatre-vingt neuf) parts privilégiées à M. Ulrich Seldeslachts, résidant au 6A, rue de Jauchelette, 1315 Glimes-Incourt, Belgique;
- 89 (quatre-vingt neuf) parts privilégiées à Mme Kristina Sanders, résidant à Boston Venture Central Europe sro, Na Prikope 31, 110 00 Prague 1, République Tchèque;
 - 89 (quatre-vingt neuf) parts privilégiées à M. Jean-Marie Fabre, résidant au 16, rue Hautefeuille, 75006 Paris, France;
- 48 (quarante-huit) parts privilégiées à FRONTLINE INVESTMENT MANAGERS LIMITED, ayant son adresse principale au Spl. Independentei 2j, #43, Bucharest Sector 3, Roumanie;
- 179 (cent soixante-dix-neuf) parts privilégiées à FONDINVEST S.A., ayant son adresse principale à Aurum Building, Walicow Street 11, Varsovie 00-865, Pologne;
- 89 (quatre-vingt-neuf) parts privilégiées à MULL CAPITAL LLC, ayant son adresse principale au 221 Quadro Vecchio Dr., Pacific Palisades, CA 90272, Etats-Unis d'Amérique; et
- 327 (trois cent vingt-sept) parts privilégiées à IRISH LUCK LLC, ayant son adresse principale au 221 Quadro Vecchio Dr., Pacific Palisades, CA 90272, Etats-Unis d'Amérique.

Dès lors, les associés de la Société sont:

- CLEARWIRE EUROPE B.V.;
- M. John Samson;
- M. Laszlo Vissy;
- M. Ulrich Seldeslachts;
- Mme Kristina Sanders;
- M. Jean-Marie Fabre;
- FRONTLINE INVESTMENT MANAGERS LIMITED;
- FONDINVEST S.A.;
- MULL CAPITAL LLC; et
- IRISH LUCK LLC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007127694/4067/43.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06923. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.



Fitness Impulse Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3409 Dudelange, 3, rue de l'Abattoir. R.C.S. Luxembourg B 110.591.

EXTRAIT

Monsieur Dimitri Klein-Wagner, résident 18, rue du Parc, L-3542 Dudelange est nommé gérant technique de la SARL FITNESS IMPULSE en remplacement de Monsieur Robert Hermes avec effet au 1 er octobre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er octobre 2007.

FITNESS IMPULSE SARL

Signatures

Référence de publication: 2007127695/514/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-C|07009. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Sincro Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.738.

Le bilan au 31 mai 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Pour SINCRO SICAV II

CASA4FUNDS LUXEMBOURG EUROPEAN ASSET MANAGEMENT S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007127826/8249/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09043. - Reçu 115 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Laudamar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 101.354.

L'an deux mille sept, le vingt juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de LAUDAMAR S.A., R.C. B N ° 101.354, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 11 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 844 du 17 août 2004.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date de ce jour.

La séance est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Maître Jean Wagener, Avocat à la Cour, domicilié professionnellement au 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Jeanne Schroeder, E.P., demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur M e Astrid Wagner, demeurant à Luxembourg, maître en droit.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les sept cent soixantequinze actions d'une valeur nominale de cent euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de soixante-dixsept mille cinq cents euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.



Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Démembrement de la propriété des actions en nue-propriété et usufruit.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée constate que la procédure prévue à l'article huit des statuts relatifs à la cession des actions a été respectée.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve et accepte le démembrement de la propriété de l'intégralité des actions et leur répartition entre les actionnaires de la façon suivante:

- 1) 100% de l'usufruit des sept cent soixante-quinze actions à Monsieur Fernand Bozzoni, né le 24 juin 1947 à Bordeaux, de nationalité française, domicilié au 78, rue Raymond Poincaré, F-33110 Le Bouscat et
- 2) 100 % de la nue-propriété des sept cent soixante-quinze actions réparties entre les trois autres actionnaires à part égale, à savoir 33,33 % à Monsieur Laurent Bozzoni, né le 20 février 1974 à Bordeaux, de nationalité française, domicilié au 1, rue Jeanne, F-33200 Bordeaux., 33,33 % à Monsieur Daniel Bozzoni, né le 9 mars 1975 à Bordeaux, de nationalité française, domicilié aux 74-76, rue Raymond Poincaré, F-33110 Le Bouscat et 33,34 % Madame Marie Gabrielle Bozzoni, née le 13 février 1979 à Bordeaux, de nationalité française, domicilié au 78, rue Raymond Poincaré, F-33110 Le Bouscat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à la conversion des valeurs de l'usufruit selon les tables LEDOUX.

Quatrième résolution

L'assemblée approuve le calcul de conversion des valeurs de l'usufruit présenté dans l'offre de démembrement et constate que dite valeur correspond à celle de la nue-propriété des trois cent vingt-cinq actions actuellement détenues par Monsieur Fernand Bozzoni.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte et décide que le paiement de l'usufruit de Monsieur Fernand Bozzoni sur les sept cent soixantequinze actions s'effectue par le transfert de la nue-propriété des trois cent vingt cinq actions de Monsieur Fernand Bozzoni à raison de cent huit actions trente-trois à Monsieur Laurent Bozzoni, cent huit actions trente-trois à Monsieur Daniel Bozzoni et cent huit actions trente-quatre à Madame Marie Gabrielle Bozzoni.

Sixième résolution

L'assemblée approuve et constate que les actions seront désormais réparties de la manière suivante entre les différents actionnaires:

- 1. Monsieur Laurent Bozzoni, détient deux cent cinquante-huit actions trente-trois en nue-propriété sur lesquelles Monsieur Fernand Bozzoni jouit de l'usufruit,
- 2. Monsieur Daniel Bozzoni, détient deux cent cinquante-huit actions trente-trois en nue-propriété sur lesquelles Monsieur Fernand Bozzoni jouit de l'usufruit,
- 3. Madame Marie Gabrielle Bozzoni, détient deux cent cinquante-huit actions trente quatre en nue-propriété sur lesquelles Monsieur Fernand Bozzoni jouit de l'usufruit,

Elle autorise expressément le conseil à procéder à ces inscriptions.

Septième résolution

Après avoir rappelé la teneur de l'article vingt-trois des statuts aux termes duquel une action donne droit à un vote, l'assemblée décide que le droit de vote rattaché à chacune des sept cent soixante-quinze actions démembrées sera désormais exercé de la façon suivante:

- 1. Lors des assemblées générales ordinaires, les actions seront représentées par l'usufruitier, lequel y exercera le droit de vote rattaché aux sept cent soixante-quinze actions.
- 2. Lors des assemblées générales extraordinaires, les actions seront représentées par le nu-propriétaire, lequel y exercera le droit de vote rattaché aux sept cent soixante-quinze actions.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous notaire la présente minute. Signé: J. Wagener, J. Schroeder, A. Wagner, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, LAC/2007/14877. — Reçu 12 euros.



Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007128067/5770/82.

(070147759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Gottex US Management S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 111.940.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007127947/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08832. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

MSI Alpha Phi S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.242.

In the year two thousand and seven, on the first day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of MSI ALPHA PHI SCA, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 24, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) (the Company).

The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the date of incorporation.

The Meeting is presided by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler,

who appoints as secretary Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing in Junglingster.

The Meeting designates as scrutineer Mrs Tulay Sonmez, avocat, residing in Luxembourg.

The president then asks the notary to enact the following:

- I. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Waiver of the convening notice;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of six thousand four hundred and seventy-six euro (EUR 6,476.-) in order to bring the share capital from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to thirty-seven thousand four hundred and seventy-six euro (EUR 37,476.-), by the issue of six thousand four hundred and seventy-six (6,476) new shares of class A (the New Class A Shares) of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;
- 3. Subscription and payment of the New Class A Shares by way of a contribution in cash and allocation of the surplus cash contribution into a share premium account of the Company;
- 4. Subsequent amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1
 - 5. Miscellaneous.
- II. The power of attorney of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the attorney-in-fact of the represented shareholders, the board of the Meeting and the undersigned notary, together with the proxies of the represented shareholders, after having been signed ne varietur, will remain annexed to the present deed.
- II. It appears from the said attendance list, that all the shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda



which have previously been communicated to the shareholders present and represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

III. The shareholders present or represented by their attorney-in-fact then decide to take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six thousand four hundred and seventy-six euro (EUR 6,476.-) in order to bring the share capital from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to thirty-seven thousand four hundred and seventy-six euro (EUR 37,476.-) by the issue of the New Class A Shares.

Third resolution

The meeting, after having stated that the existing shareholders waived their preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the six thousand four hundred and seventy-six (6,476) new Class A Shares the following subscribers:

- 1.- EMERGING EUROPE CONVERGENCE FUND II L.P., a limited partnership organized under the laws of Guernsey, having its registered office at Coutts House, Le Truchot, St Peter Port, Island of Guernsey and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 56, to the extent of two thousand four hundred and ninety-five (2,495) new Class A Shares, together with a share premium of EUR 4,475.-
- 2.- LUXMED HOLDINGS II LIMITED, a Cyprus limited liability company, having its registered office at 48, Themistokly Dervi Avenue, Centennial Building, office 701, 1066 Nicosia Cyprus, to the extent of three hundred sixty- four (364) new Class A Shares, together with a share premium of EUR 583.-
- 3.- ACCESSION MEZZANINE CAPITAL II LP, a limited partnership formed and existing under the laws of England, having its registered office at Century House, 16, Par-la-Ville Road, Hamilton, Bermuda, and registered under number LP11822, to the extent of three thousand six hundred and seventeen (3,617) New Class A Shares, together with a share premium of EUR 5,227.-.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon there appeared:

- 1.- EMERGING EUROPE CONVERGENCE FUND II L.P., prenamed,
- 2.- LUXMED HOLDINGS II LIMITED, prenamed,
- 3.- ACCESSION MEZZANINE CAPITAL II LP, prenamed,

all the three subscribers represented by Mrs Tulay Sonmez, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given. The proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

and declare to subscribe to the six thousand four hundred and seventy-six (6,476) new shares of class A, each of them to the number of shares for which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash, together with the total share premium of EUR 10,285,- so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of sixteen thousand seven hundred and sixty-one euro (EUR 16,761.-) as was certified to the undersigned notary.

The Meeting resolves to allocate six thousand four hundred and seventy-six euro (EUR 6,476.-) to the share capital of the Company and to allocate the surplus of the cash contribution in the amount of ten thousand two hundred and eighty-five euros (EUR 10,285.-) to a share premium account of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 5.** The Company's corporate capital is set at thirty-seven thousand four hundred and seventy-six euro (EUR 37,476.-) consisting of one management share (the Management Share) and thirty-seven thousand four hundred and seventy-five (37,475.-) ordinary shares of class A (the Class A Shares), all in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, subscribed and fully paid up.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 4,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de MSI ALPHA PHI S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, non encore immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 septembre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) (la Société).

Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la date de constitution de la Société.

L'Assemblée est présidée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler, qui nomme comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

L'Assemblée désigne comme scrutateur Madame Tulay Sonmez, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- 1. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Renonciation aux convocations;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six mille quatre cent soixante-seize euros (EUR 6.476,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trente-sept mille quatre cent soixante-seize euros EUR 37.476,-), par l'émission de six mille quatre cent soixante-seize (6.476) nouvelles actions de classe A de la Société (les Nouvelles Actions de Classe A), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;
- 3. Souscription et libération des Nouvelles Actions de Classe A par apport en numéraire et affectation du surplus de l'apport en numéraire au compte de réserve prime d'émission de la Société;
- 4. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 1.
 - 5. Divers.
- II. Les procurations des associés représentés et le nombre de leurs actions sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence signée le mandataire des associés représentés, le bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, avec les procurations des associés représentés, après signature ne varietur, resteront annexées aux présentes.
- III. Il apparaît de ladite liste de présence que toutes les actions en circulation représentant le capital social de la Société sont présentes ou représentées, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable aux associés présents ou représentés, chacun d'entre eux déclarant le reconnaître.
 - IV. Les associés présents ou représentés par leur mandataire ont décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six mille quatre cent soixante-seize euros (EUR 6.476,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trente-sept mille quatre cent soixante-seize euros EUR 37.476,-) par émission de six mille quatre cent soixante-seize (6.476) nouvelles Actions de Classe A.

Troisième résolution

L'assemblée après avoir constaté que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des six mille quatre cent soixante-seize (6.476) nouvelles Actions de Classe A les souscripteurs suivants:

- 1.- EMERGING EUROPE CONVERGENCE FUND II L.P., une limited partnership oraganisée sous le droit de l'Île de Guernsey, ayant son siège social à Coutts House, Le Truchot, St Peter Port, Île de Guernsey et immatriculée auprès de Registre des Sociétés de l'Île de Guernsey sous le numéro 56, à concurrence de deux mille quatre cent quatre-vingt-quinze (2.495) nouvelles Actions de Classe A, ensemble avec des primes d'émission de EUR 4.475,-
- 2.- LUXMED HOLDINGS 11 LIMITED, une limited liability company organisée sous le droit de Chypre, ayant son siège social à 48, Themistokly Dervi Avenue, Centennial Building, office 701, 1066 Nicosia Chypre, à concurrence de trois cent soixante-quatre (364) nouvelles Actions de Classe A, ensemble avec des primes d'émission de EUR 583,-
- 3.- ACCESSION MEZZANINE CAPITAL II LP, une limited partnership constituée et existant sous le droit anglais, ayant son siège social à Century House, 16, Par-la-Ville Road, Hamilton, Bermudes, et enregistrées sous le numéro



LP11822, à concurrence de trois mille six cent dix-sept (3.617) Nouvelles Actions de Classe A, ensemble avec des primes d'émission de EUR 5.227.

Intervention - Souscription - Paiement

Sont ensuite intervenues aux présentes:

- 1.- EMERGING EUROPE CONVERGENCE FUND II L.P., prédésignée,
- 2.- LUXMED HOLDINGS II LIMITED, prédésignée,
- 3.- ACCESSION MEZZANINE CAPITAL II LP, prédésignée,

tous les trois souscripteurs ici représentés par Madame Tulay Sonmez, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations délivrées,

lesquels déclarent souscrire les six mille quatre cent soixante-seize (6.476) Actions de Classe A nouvellement émises, chacun au nombre et aux modalités pour lequel il a été admis et les libérer intégralement en numéraire ensemble avec les primes d'émission d'un montant total de EUR 10.285,-, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de seize mille sept cent soixante et un euros (EUR 16.761,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

L'Assemblée décide d'affecter six mille quatre cent soixante-seize euros (EUR 6.476,-) au capital social de la Société et d'affecter le surplus de l'apport en numéraire d'un montant de dix mille deux cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 10.285,-) à un compte prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide décident de modifier l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-sept mille quatre cent soixante-seize euros EUR 37.476,-) représenté par une (1) action de commandité (l'Action de Commandité) et trente-sept mille quatre cent soixante-quinze (37.475) actions ordinaires de classe A (les Actions de Classe A), toutes sous forme nominatives, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 4.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Wolter-Schieres, A. Siebenaler, T. Sonmez, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007. Relation: LAC/2007/30454. — Reçu 167,61 euros.

Pr. Le Receveur, (s) C. Frising.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007128086/242/184.

(070147952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Diamor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.714.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007127939/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07197. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.



Golden Ring Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 108.588.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007127935/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04739. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Summertime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 104.303.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007127934/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06230. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Summertime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 104.303.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007127933/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06224. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Efer Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 53.680.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 15 octobre 2007. TMF CORPORATE SERVICES S.A. Signature

Référence de publication: 2007127932/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06222. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Caber Holdings Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer. R.C.S. Luxembourg B 15.507.

L'an deux mille sept, le premier octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CABER HOLDINGS LIMITED (R.C.S. Luxembourg numéro B 15.507) (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 3 novembre 1977, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 293 du 20 décembre 1977, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 960 du 24 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Kai Hennen, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Raymonde Jallon, employée privée, demeurant à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christelle Fila, employée privée, demeurant à Luxembourg. Le président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les sept millions (7.000.000) d'Actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.
 - III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1.- De transférer le siège social de la Société du Luxembourg aux lles Vierges Britanniques en conformité de la loi du 10 août 1915 modifiée sur les sociétés commerciales.
- 2.- D'adopter la nationalité des lles Vierges Britanniques. Le changement de nationalité et le transfert du siège social ne donnent pas lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle, et le tout est soumis à la condition de l'inscription au Registry of Corporate Affairs des lles Vierges Britanniques.
- 3.- De confirmer, sans restrictions, que tout le patrimoine de la Société sera le patrimoine de la Société aux lles Vierges Britanniques.
- 4.- De confirmer que la Société continuera ses activités aux lles Vierges Britanniques sous la dénomination de CABER HOLDINGS LIMITED.
- 5.- D'adopter le Memorandum et les nouveaux Statuts de CABER HOLDINGS LIMITED au Territoire des lles Vierges Britanniques.
 - 6.- D'approuver les comptes de la Société au 26 septembre 2007.
- 7.- D'accepter et de confirmer la démission des administrateurs actuels de la Société et de leur donner décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
- 8.- D'accepter et de confirmer la démission du commissaire au comptes de la Société et lui donner décharge pour l'exécution de son mandat.
- 9.- De mandater MIDOCEAN MANAGEMENT and TRUST SERVICES (BVI) LIMITED afin de procéder à toutes les formalités nécessaires à l'inscription de la Société aux lles Vierges Britanniques.
- 10.- De décider que les résolutions seront prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités des lles Vierges Britanniques.
- 11.- Décision quant au lieu où tous les documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant la période légale.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:



Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du Luxembourg aux lles Vierges Britanniques en conformité de la loi du 10 août 1915 modifiée sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de faire adopter par la Société la nationalité des lles Vierges Britanniques. Le changement de nationalité et le transfert du siège social ne donnent lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle et le tout sous la condition de l'inscription au Registry of Corporate Affairs des lles Vierges Britanniques.

Troisième résolution

L'assemblée décide de confirmer, sans restrictions, que tout le patrimoine de la Société sera le patrimoine de la Société aux Iles Vierges Britanniques.

Quatrième résolution

L'assemblée décider de confirmer que la Société continuera ses activités aux lles Vierges Britanniques sous la dénomination de CABER HOLDINGS LIMITED.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'adopter le Memorandum et les nouveaux Statuts de CABER HOLDINGS LIMITED. Le Memorandum et les nouveaux Statuts, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'approuver les comptes de la Société au 26 septembre 2007.

Septième résolution

L'assemblée décide d'accepter et de confirmer la démission des administrateurs actuels de la Société et leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'accepter et de confirmer la démission du commissaire au comptes de la Société et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de mandater MIDOCEAN MANAGEMENT and TRUST SERVICES (BVI) LIMITED afin de procéder à toutes les formalités nécessaires à l'inscription de la Société aux Iles Vierges Britanniques.

Dixième résolution

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités des lles Vierges Britanniques.

Tous pouvoirs sont conférés à Madame Raymonde Jallon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg ou à tout employé de MAITLAND LUXEMBOURG S.A., pour faire constater par-devant notaire la réalisation de la condition suspensive.

Onzième résolution

L'assemblée décide que tous les documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant un période de cinq ans à l'ancien siège de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K. Hennen, R. Jallon, C. Fila, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007. Relation: LAC/2007/30457. — Reçu 12 euros.

Pr. Le Receveur, (s) C. Frising.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007128085/242/96.

(070147954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck